

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3154

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3154**

commission principale :	développement économique, numérique, insertion et emploi
objet :	Rapport des délégataires de services publics - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2017
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le Centre de congrès est exploité dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée initiale de 10 ans (2007-2016) par la société GLECCCL, prolongé par un avenant du 15 décembre 2016 pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 30 juin 2018.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil de la Métropole de Lyon au titre de l'exercice 2017, comprend les comptes relatifs à l'exécution de la délégation de service public (DSP) et un rapport d'activités et de qualité de service, intégrant les engagements environnementaux et la politique de développement durable du délégataire.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur les 2 précédents exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'année 2017 :

		2015	2016	2017	Variation 2016-2017 (en %)	Tendance
indicateurs d'activité	nombre de spectacles	44	45	40	- 11	↘
	nombre de manifestations économiques (*)	212	196	208	6	↗
	nombre de mètres carrés loués (en millier)	2 207	2 110	2 043	- 3	↘
	nombre de participants aux manifestations (en millier)	517	459	476	4	↗
	taux d'occupation	25 %	23 %	22,6 %	- 3	↘
indicateurs financiers (en k€)	chiffre d'affaires réalisé	19 303	18 863	19 321	2,4	↗
	charges d'exploitation	16 538	16 353	16 421	0	→
	résultat d'exploitation réalisé	2 766	2 510	2 899	15	↗
	redevance	1 859	1 811	1 837	1,4	↗
	résultat net de la délégation (après redevance)	840	724	810	11,8	↗

(*) - congrès, salons, réunions, colloques, évènements d'entreprises.

L'année 2017 est la 11^{ème} année d'exploitation du site.

Le tourisme d'affaires reste largement prépondérant dans l'activité (94 % du chiffre d'affaires). L'activité spectacle représente, quant à elle, 6 % du chiffre d'affaires.

Après une année 2016 marquée par une forte activité corporate, l'exercice 2017 enregistre une progression du chiffre d'affaires de plus de 0,4 M€ (+ 2,4 %) pour atteindre 19,3 M€.

Malgré une légère baisse du nombre de m² loués en 2017, le chiffre d'affaires moyen par évènement a progressé à 74 k€ contre 73 k€ en 2016.

Le délégataire parvient à maintenir un niveau de charges d'exploitation équivalent à celui de 2016.

La redevance versée au titre de l'année 2017 à la Métropole est de 1 837 k€, en augmentation de 1,4 % par rapport à 2016.

Le résultat net après impôt augmente de 12 % par rapport à 2016 et atteint 810 k€.

En 2017, le délégataire a investi 83 k€ (contre 204 k€ en 2016) dont 85 % en renouvellement et 15 % en complément, le renouvellement a porté principalement sur le renouvellement de matériel informatique (34 k€) et de micros (25 k€).

Les dépenses engagées et facturées au titre des travaux de gros entretien et de renouvellement (GER) représentent 308 k€ (contre 74 k€ en 2016). Ces dépenses ont, notamment, permis de réaliser en 2017 une grosse partie des travaux de renouvellement du système de sécurité incendie (SSI) (119 k€ réalisés en 2017 sur un total de 139 k€ prévus pour ce renouvellement). À fin 2017, le cumul engagé au titre du GER s'élève à 1 663 k€ pour un engagement contractuel de 1 661 k€. Les charges d'entretien et de maintenance représentent 598 k€ (contre 580 k€ en 2016). L'entretien courant a concerné le chauffage, la ventilation, la climatisation, le nettoyage des murs verticaux d'ouves, les vitrages et diverses mises en état des sols, murs, plafonds, etc.

En matière de développement durable, GLECCCL développe une politique autour des 3 grands enjeux suivants : l'énergie, l'eau et les déchets. Il faut noter sur 2017 une légère amélioration du taux de tri des déchets. Dans le cadre de sa politique d'achat responsable, GLECCCL a également mis en place une charte de développement durable avec ses fournisseurs. La certification ISO 14 001 a été renouvelée en janvier 2018.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 18 octobre 2018. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2017 produit par la société GLECCCL au titre de la DSP pour l'activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de la Cité internationale de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.

.

.